

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 8 juillet 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M <sup>me</sup>	Marie-Noëlle Bhérec	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire, Francis Leclerc, directeur du Service de l'ingénierie, ainsi que M<sup>mes</sup> Jacynthe Brassard, directrice du développement des milieux, et Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-195**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que en y ajoutant le point suivant :

7.16 Déploiement de la planification stratégique pour 2025-2026.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-196**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 16 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-197**

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

**Liste des comptes  
1<sup>er</sup> au 30 juin 2025**

Baillargeon, Yanick	863,03	\$
Boivin, Bernard	25,48	
Bonneau, Stéphanie (RH)	325,72	
Bouchard, Danny	238,08	
Dallaire, Nathalie	110,29	
Fortin, Michel	11 135,62	
Gagnon, Steeve	186,75	
Garneau, Pierre	125,44	
M.-Hudon, Ghislaine	1 141,75	
Jonckheere, Guillaume	970,36	
Perron-Chartier, Maryse	274,22	
Thibeault, Jonathan	436,70	
<b>Total fonds MRC</b>	<b>15 833,44</b>	<b>\$</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>15 833,44</b>	<b>\$</b>

**Liste des engagements  
1<sup>er</sup> au 30 juin 2025**

DB-000037	Base de données droits de passage	CORP60	7 500,01	\$
DB-000038	Appels d'offres réfection piste cyclable	JOUR67	633,47	
DB-000039	Norda plan stratégique Véloroute	CORP60	845,07	
FL-000020	Lettrage magnétique ouvert-fermé	IMPR50	131,07	
JB-000041	Hébergement et repas formation agents d'accueil	ERMI50	1 384,46	
JB-000042	Transport formation agents d'accueil	TRAN25	4 414,87	
JB-000043	Gâterie 16 personnes formation agents d'accueil	BRAS80	109,46	
JB-000044	Boîtes à lunch formation agents d'accueil	LEST10	419,88	
JB-000045	19 mets cuisinés formation agents d'accueil	LINT50	306,98	
JB-000046	Parc couronne   site Web	ZONE50	4 455,28	
JB-000047	Parc couronne   guide touristique	ASSO80	1 724,63	
JB-000048	Tourisme   Axe virage accueil   Formation terrain	FERM96	75,00	
MADA-000016	2025 MADA   journée des aînés	CORP05	2 000,00	
MADA-000017	2025-MADA   projet sondage	CORP05	1 519,50	

OD-000039	2025 FRR activité femmes d'impact	CORP75	236,07
OD-000040	2025 FRR activités femmes d'impact	PROD30	664,10
OD-000041	Signature Inno Communica.   Bannières WEB	JOUR67	517,39
OD-000042	Formation conseillère en innovation du Québec	APDE10	977,29
OD-000043	Signature inn.   publiereportage bio	JOUR67	1 488,93
SG-000242	Abonnement Québec municipal	FEDE50	1 000,28
SG-000243	Commandite colloque de zone	ADMQ60	175,00
SG-000244	Commandite La grande marche de Roberval	LGMR	250,00
SG-000245	Entretien de fibre optique 1juillet au 31 décembre	GROU17	10 159,49
SG-000246	Frais audit et préparation états financiers 2024	MALL50	22 144,19
SG-000247	Commandite Randonnée des Bâtitseur	LIBE10	250,00
VB-000009	Télénet informatique du mois	TELE65	1 914,93
VB-000011	Cellulaire du mois	BELL60	851,55
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	54,98
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	3 725,53
VB-000021	Folks du mois de	FOLK80	216,84
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	1 446,69
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	49,69
VB-000027	Programme d'aide aux employés	UNPS80	840,00
VB-000079	Achat produits laitiers	NUTR10	77,20
VB-000109	Achat informatique juin	HIFI10	80,48
VB-000110	Création pers. morale projet éolien	CAIN52	8 438,97
VB-000111	Création pers. morale projet éolien	CAIN52	7 225,85
VB-000112	Création pers. morale projet éolien	CAIN52	7 309,59
VB-000113	Achats mai et juin	BURO50	449,97
VB-000114	Droit d'utilisation logiciel Logimage	PROC33	4 346,06
VB-000115	Renouvellement nom de domaine MRC	ARSE90	411,61
VB-000116	Service DATTO mois de juin	MICRO10	179,36
VB-000117	Honoraire coût variable Chambord	CEVI50	200,49
VB-000118	Maintenance air climatisée	REFR50	287,21
VB-000119	Frais informatiques juin	VISI67	2 275,44
VB-000120	Formation harcèlement psychologique au travail	OPTI50	8 565,64
VB-000121	Repas 9-10 juin formation harcèlement psycho.	SERV29	510,95
VB-000122	Cadrage affiche, ampoules, vis fixer pancarte MRC	HOME30	67,19
VB-000123	Prêt de personnel à Saint-André	MUNI27	2 651,10
VB-000124	Achats divers juin	BURO50	4 518,70
VB-000125	Dépenses juin	VISA-PF	1 576,00
VB-000126	Dépenses juin 2025	VISA-DG	4 508,71
	<b>Total fonds MRC</b>		<b><u>126 163,15</u></b> \$
DB-000018	Loyer du 1 <sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026	MINI133	394,36 \$
	<b>Total fonds TNO</b>		<b><u>394,36</u></b> \$
DB-000034	Essence mai et juin	SHEL50	257,12 \$

DB-000035	Achat pantalon Charles D.	LCR70	124,14	
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49	
<b>Total fonds villégiature</b>			<b>428,75</b>	<b>\$</b>
DB-000023	11 placettes inventaire Lac-Bouchette	BROU10	2 529,45	\$
VB-000004	Acquisition d'un bien sans maître janvier et mai	CAIN50	594,80	
<b>Total des fonds</b>			<b>3 124,25</b>	<b>\$</b>
<b>Total des engagements</b>			<b>130 110,51</b>	<b>\$</b>

Point n° 5.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-198**

Sujet : Approbation des états financiers – MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2024

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport sur les états financiers consolidés de la MRC du Domaine-du-Roy, pour l'année financière 2024, soit accepté tel qu'il a été présenté et soumis à un audit auprès de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 5.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-199**

Sujet : Approbation des états financiers – Territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2024

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport sur les états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, pour l'année financière 2024, soit accepté tel qu'il a été présenté et soumis à un audit auprès de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-200**

Sujet : Participation au projet pilote – Élection à la préfecture

Attendu qu'Élections Québec propose l'essai de deux projets pilotes dans le cadre des élections générales municipales de 2025, soit la « Vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates » et le « Nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates »;

Attendu que dans le cadre du volet « Nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates », il est impératif que la MRC participe à ce projet pilote pour permettre aux municipalités de son territoire qui ont manifesté leur intérêt à y participer;

Attendu que pour participer à l'un ou l'autre de ces projets, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy doit adopter une résolution permettant de ratifier la ou les ententes à cette fin;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la participation de la MRC du Domaine-du-Roy au projet pilote :

- Vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates, et;
- Nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates.

Que le directeur général est autorisé à signer les ententes relatives aux projets pilotes d'Élections Québec.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-201**

Sujet : Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Parties des lots 3 997 388 et 3 997 398 du cadastre Québec/Ville de Roberval

Attendu que la Ville de Roberval désire agrandir son périmètre d'urbanisation d'une superficie de 1 483,7 mètres carrés, situé en arrière-lot de la propriété de la société « Les immeubles O.R. ltée », soit une partie des lots 3 997 388 et 3 997 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, afin de lui permettre l'extension de son terrain pour la construction d'une nouvelle concession automobile;

Attendu que le terrain ciblé par la demande d'exclusion n'excède pas la limite arrière des propriétés privées adjacentes ni la limite de l'affectation urbaine de la planification municipale, et que la demande est conforme au règlement de zonage n° 2018-09 de la Ville de Roberval;

Attendu que la société « Les immeubles O.R. ltée » ne trouve aucun espace vacant, disponible et adéquat à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Roberval qui correspond à ses besoins;

Attendu que la topographie du secteur permet de protéger adéquatement la pratique de l'agriculture dans ce secteur, notamment en conservant une grande zone tampon entre le bas de talus et le haut de talus, partie utilisée à des fins agricoles;

Attendu que la Ferme Sylvain Simard a procédé à l'acquisition du lot 3 997 388 de la société 9393-8124 Québec inc. faisant affaire sous le nom de « Le Maraîcher du 1<sup>er</sup> rang » et a procédé à la signature d'une promesse de vente avec les « Immeubles O.R. ltée » pour une portion de terrain de 1 020,4 mètres carrés;

Attendu qu'en vertu de cette entente, la société « Les immeubles O.R. ltée » propose de concéder, sur sa propriété et celle visée par la demande, un droit de passage en faveur de Ferme Sylvain Simard, advenant un besoin en ce sens pour l'entreprise agricole;

Attendu qu'à la suite de la révision de son schéma d'aménagement, la MRC du Domaine-du-Roy avait déjà fait une demande d'exclusion dans le secteur pour une superficie beaucoup plus grande, demande qui avait été refusée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la société « Les immeubles O.R. ltée » a déjà déposé une demande d'autorisation sans préciser l'objet et qu'il y a lieu de compléter la demande et de mesurer son impact économique positif tant au niveau des revenus que des emplois et de l'impact positif pour la Ville;

Attendu le document argumentaire déposé lors de la présente séance, qui inclut l'analyse en vertu des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) qui font partie intégrante de la résolution;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy juge que la demande d'exclusion déposée par la Ville de Roberval répond aux orientations

et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé en rapport avec la consolidation du noyau urbain.

Et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole pour la superficie de 1 483,7 mètres carrés, partie en continuité de la zone agricole permanente de la ville de Roberval, et ce, en conformité des critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles tels que présentés dans le document argumentaire faisant partie intégrante de la présente résolution.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-202**

Sujet : Approbation de la résolution n° 2025-128 (PPCMOI) – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2025-128 (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-Prime en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 086 804 du cadastre du Québec.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-203**

Sujet : Approbation du règlement n° 25-155 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 25-155 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) en vue de créer une nouvelle zone 174-2 R md à même les zones 174-1 R md, 174 R et 177 R (secteur du quartier des Pionnières).

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-204**

Sujet : Suspension des demandes de modification pendant la période de révision du schéma d'aménagement et de développement

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire sont en vigueur;

Attendu que selon les composantes essentielles du cadre instauré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) circonscrivent les problématiques auxquelles les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales doivent faire face, et qu'en ce sens, elles constituent les objectifs que poursuit le gouvernement en matière d'aménagement du territoire;

Attendu qu'avec l'entrée en vigueur des nouvelles OGAT, la MRC du Domaine-du-Roy dispose désormais d'un délai de trois ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2027, pour procéder à l'adoption d'un schéma révisé conforme aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que de nombreux guides sont actuellement en préparation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les autres ministères afin de préciser les attentes du gouvernement sur certaines orientations;

Attendu que plusieurs documents de planification sont en cours de rédaction ou de mise en œuvre à la MRC, notamment le Plan climat, le Plan régional des milieux humides ou le Plan de développement de la zone agricole;

Attendu que l'exercice d'élaboration et de concertation associé à la révision du schéma d'aménagement et de développement exigera beaucoup de temps et d'efforts de la part des ressources du Service de l'aménagement du territoire au cours des prochains mois;

Attendu qu'afin de faciliter le travail de rédaction, il y a lieu d'éviter les modifications ponctuelles du schéma d'aménagement et de développement et que la direction du Service de l'aménagement du territoire recommande de suspendre l'analyse des demandes de modifications qui pourraient être déposées au cours de la période de révision;

Attendu que le conseil souhaite que cette orientation puisse être reconsidérée, au cas par cas, si des projets de développement majeurs étaient déposés;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'instaurer un moratoire relatif au dépôt de toute nouvelle demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par les municipalités locales, et ce, pour la durée de la période de révision du schéma d'aménagement et de développement.

Que cette décision puisse être révisée au cas par cas par le conseil.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-205**

Sujet : Approbation de règlement n° 2025-007 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2025-007 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant son règlement de zonage (n° 2018-003) de manière à autoriser les unités d'habitation accessoires sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et prévoir leur cadre normatif.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-206**

Sujet : Approbation de règlement n° 2025-001 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2025-001 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-003 de manière à agrandir la zone résidentielle 2R à même la zone commerciale 2CO.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-207**

Sujet : Description du projet – Révision du schéma d'aménagement et de développement

Attendu que le 5 février dernier, la MRC du Domaine-du-Roy signait avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

Attendu qu'en vertu de cette convention, le ministère lui consentait une aide financière de 207 918 \$ pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour de son schéma

d'aménagement et de développement afin de tenir compte des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

Attendu que tel que le prévoit l'article 8 de la convention, la MRC doit, dans les six mois suivant sa signature, procéder à l'adoption et soumettre au ministre une description du projet pour l'obtention de son approbation, laquelle comprend les objectifs, les travaux prévus, le montage financier du projet, ainsi que, le cas échéant, la description des livrables;

Attendu le dépôt aux membres du conseil de la description du projet de révision de schéma d'aménagement et de développement;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le document de description du projet de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy, et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 8 de la convention d'aide financière à cet effet.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-208**

Sujet : Mandat – Réfection du pavage (secteur Petit Marais) – Saint-Gédéon

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la réfection du pavage d'une section de piste cyclable située dans le secteur Petit Marais à Saint-Gédéon;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de réfection du pavage de cette section de voie cyclable;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, l'appel d'offres ayant été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu qu'à la suite du processus d'analyse des deux offres reçues, le Service d'ingénierie recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Henri Laberge, et ce, pour une somme de 108 741,98 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de réfection du pavage dans le secteur Petit Marais à Saint-Gédéon, à Asphalte Henri Laberge, et ce, d'une somme de 108 741,98 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-209**

Sujet : Mandat – Reconstruction de piste cyclable/Chemin Alfred-Villeneuve (Normandin)

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la reconstruction d'un tronçon de piste cyclable sur le chemin Alfred-Villeneuve à Normandin;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de reconstruction de cette piste cyclable;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, l'appel d'offres ayant été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu qu'à la suite du processus d'analyse de la seule offre reçue, le Service d'ingénierie recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Trixeco, et ce, d'une somme de 182 810,25 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de reconstruction d'un tronçon de piste cyclable sur le chemin Alfred-Villeneuve à Normandin, à Trixeco, et ce, pour une somme de 182 810,25 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-210**

Sujet : Mandat – Réfection piste cyclable – 99 Saint-Prime

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu qu'en complément au Plan de gestion des infrastructures cyclables (PGIC), le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets et la MRC mandataire prévoyaient également réaliser différents projets de réfection de pavage sur des sections du circuit cyclable endommagées et présentant des risques pour la sécurité des usagers et des cyclistes;

Attendu que l'un de ces projets vise à corriger plusieurs sections de pavage sur le territoire de la municipalité de Saint-Prime, sur une longueur totalisant environ 350 mètres;

Attendu qu'en août 2024, la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de services pour la réalisation de ces travaux et qu'une seule soumission a alors été reçue;

Attendu que le prix soumis par le seul soumissionnaire était plus de 50 % supérieur au coût des travaux estimés par le chargé de projet en ingénierie de la MRC;

Attendu qu'au moment de l'appel d'offres, la période de dépôt des demandes d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec était terminée, privant la MRC d'une subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet;

Attendu qu'en raison de ces éléments, et comme prévu à l'article 2.4 du devis d'appel d'offres publié le 20 août 2024, la MRC du Domaine-du-Roy a choisi de ne pas octroyer le contrat et de recommencer un processus d'appel d'offres au cours de l'été 2025;

Attendu qu'en mai 2025, la MRC du Domaine-du-Roy a de nouveau sollicité des offres de service pour la réalisation des travaux de réfection du pavage prévus l'année précédente à Saint-Prime, lesquels travaux seront admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport actif (Véloce III);

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, l'appel d'offres ayant été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu que la MRC a reçu deux soumissions et qu'à la suite de ce processus, le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Rock Dufour inc., pour une somme totale de 235 025,99 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de réfection visant à corriger plusieurs sections de pavage sur le territoire de la municipalité de Saint-Prime à Construction Rock Dufour inc., et ce, pour une somme totale de 235 025,99 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-211**

Sujet : Stratégie jeunesse en milieu municipal

Attendu que, dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal, l'état d'avancement des travaux et le sommaire du rapport de consultation jeunesse ont été déposés au conseil;

Attendu que pour assurer la mise en place de la Stratégie jeunesse en milieu municipal, la poursuite des travaux consistent à :

- Mise en place du comité consultatif jeunesse;
- Assurer le suivi et l'accompagnement du comité par une ressource MRC;
- Inclure la participation des élus du conseil de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre acte du sommaire du rapport de consultation, d'approuver le mandat du comité consultatif jeunesse ainsi que la participation d'une personne-ressource de la MRC et des élus de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-212**

Sujet : Dépôt – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 2025-2028

Attendu le bilan de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 2022-2025;

Attendu la demande d'aide financière de 413 568 \$ préparée pour dépôt dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités visant la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique et socioculturelle du Lac-Saint-

Jean, et ce, pour les années 2025 à 2028;

Attendu les obligations de la MRC du Domaine-du-Roy eu égard de la demande financière, de :

- Confirmer son engagement financier d'une somme de 45 952 \$ par année, pour trois ans à même son budget, représentant 25 %;
- Prévoir l'affectation d'une ressource assurant la mise en œuvre du plan d'action;
- Désigner M<sup>me</sup> Jacynthe Brassard, directrice au développement des milieux, pour qu'elle agisse à titre de représentante des intérêts de la MRC auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ensemble des obligations ci-haut mentionnées.

Que le directeur général de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Steeve Gagnon, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière et la convention d'aide financière à venir ou tout autre document relatif à la demande.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

Sujet : Rapport – Contributions 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 2025/Service du développement

Le rapport des contributions remboursables et non remboursables couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025 est déposé aux membres du conseil.

	<b>Contributions 2024</b>	
	<b>Dernier trimestre</b>	
	<b>Non remboursables</b>	<b>Remboursables</b>
Nombre de dossiers	37	4
Coût total des projets	2 438 731 \$	
Contributions octroyées	225 327 \$	131 510 \$

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-213**

Sujet : Adoption de projets – Programme d'accélération de la croissance touristique

Attendu que le comité aménagement touristique a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le cadre du Programme d'accélération de la croissance touristique géré par le chantier Tourisme;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 71 274,80 \$, à même le Programme d'accélération de la croissance touristique.

1. Aventure Lac Saint-Jean : Tours guidés en motoneige	9 211,99 \$
2. Camping Assi-Nipi : Croissance et diversification	10 000,00 \$
3. Évolution fruitée : Accueil et signalisation	5 676,58 \$
4. Malherbe : Ajout d'hébergement et eau courante	10 000,00 \$
5. Municipalité de La Doré : Remise à vélo pour location	8 226,23 \$
6. Planétarium : Affiche surdimensionnée	8 560,00 \$
7. Zoo Sauvage : Ajout arche, mascotte et borne photo	10 000,00 \$

8. Municipalité de Sainte-Hedwidge : Quai pour la route bleue 9 600,00 \$

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-214**

Sujet : Adoption de projets – Fonds de développement du Domaine-du-Roy

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer à même le volet local du Fonds de développement du Domaine-du-Roy le projet de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean intitulé « Bonification de l'offre de loisirs » à hauteur de 21 046,17 \$.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-215**

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité/Municipalité amie des aînés

Attendu que la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière reçues dans le cadre de l'appel de projets du Fonds régions et ruralité pour des actions de la politique aînée et des plans d'action locaux;

Attendu la demande d'aide financière soumise par le Musée de la vieille fromagerie de Saint-Prime intitulée « Au fil du temps »;

Attendu la résolution n° 2025-178, par laquelle le conseil de la MRC octroyait une somme de 1 200 \$ à la Ville de Saint-Félicien dans le cadre du projet intitulé « Journée de la culture »;

Attendu que cette somme doit être modifiée à 1 333 \$;

Attendu que la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy, mandataire de la mise en œuvre de la politique territoriale Municipalité amie des aînés, demande à la MRC du Domaine-du-Roy de devenir fiduciaire des sommes qu'elle a à gérer;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter de financer le projet du Musée de la vieille fromagerie intitulé « Au fil du temps » à hauteur de 1 333 \$;
- De modifier la somme accordée à la Ville de Saint-Félicien par la résolution n° 2025-178 de 1 200 \$ à 1 333 \$, et ce, pour le projet intitulé « Journée de la culture »;
- D'accepter de devenir fiduciaire des sommes à gérer par la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy, mandataire de la mise en œuvre de la politique territoriale Municipalité amie des aînés, et ce, pour une période se terminant le 31 décembre 2026 et selon certaines modalités à convenir.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-216**

Sujet : Octroi d'un mandat pour des capsules – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Attendu la résolution n° 2022-138 octroyant, à M. Jimmy Larouche, un premier mandat de réalisation de capsules vidéo promotionnelles visant la valorisation de l'intégration des nouveaux arrivants au Lac-Saint-Jean;

Attendu qu'un second mandat est à accorder, au coût de 26 000 \$ avant les taxes applicables, et ce, en partenariat avec les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine;

Attendu qu'un troisième mandat pourrait être accordé pour la réalisation de courtes capsules promotionnelles sous forme de « teaser » pour la stratégie de communication au coût de 8 000 \$ avant les taxes applicables, et ce, en partenariat avec les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à M. Jimmy Larouche :

- Un mandat de réalisation de deux capsules vidéo à hauteur de 26 000 \$ avant les taxes;
- Un mandat de réalisation de capsules courtes à hauteur de 8 000 \$ avant les taxes.

Que les mandats de réalisation sont accordés en conformité avec la politique de gestion contractuelle.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-217**

Sujet : Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité – Acceptation de délégation

Attendu que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

Attendu que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

Attendu que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

Attendu qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité;

Attendu que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC du Domaine-du-Roy lorsque, dans l'exercice du pouvoir

que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De confirmer l'adhésion de la MRC du Domaine-du-Roy aux objets de l'entente;
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-218**

Sujet : Priorités d'intervention et politique de projets structurants – Fonds régions et ruralité

Attendu qu'en vertu des exigences de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, la MRC du Domaine-du-Roy doit adopter annuellement les priorités d'intervention, une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Attendu que les priorités d'intervention identifiées et la politique de soutien aux projets structurants correspondent aux attentes du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la Politique de soutien aux entreprises du Service du développement est toujours en vigueur à ce jour;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les priorités d'intervention 2025-2026 et d'accepter la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2025-2026.

Point n° 7.10 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-219**

Sujet : Répartition des sommes locales – Fonds régions et ruralité

Attendu qu'une somme de 25 000 \$ par municipalité provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité pour 2025-2026 (incluant la communauté de Mashteuiatsh) est disponible pour utilisation dans le cadre du volet local de la Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et cela, en respect du budget 2025;

Attendu qu'il y a lieu de former le comité d'évaluation des demandes soumises par les municipalités au Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- Répartir une somme de 25 000 \$ par municipalité dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour l'année 2025-2026.
- Donner le mandat d'évaluation des dossiers au comité d'évaluation du Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.11 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-220**

Sujet : Rapport final de reddition de comptes – Fonds régions et ruralité

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu du Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional des municipalités régionales de comté du Fonds régions et ruralité, en date du 31 mars 2022;

Attendu que la MRC doit adopter un rapport final de reddition de compte couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2025;

Attendu le rapport de reddition de comptes soumis au conseil et présentant des versements pour plus de trois cent soixante-quinze projets socioéconomiques, pour des investissements totaux de l'ordre de 46,5 M\$, dont 7 316 075 \$ provenant du Fonds régions et ruralité;

Attendu l'obligation de la MRC d'adopter le rapport de reddition de compte, de faire déposer sans délai le rapport d'activité ainsi que sa mise à jour sur son site Internet, et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par voie électronique;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport de reddition de compte du Fonds régions et ruralité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2025, ainsi que d'en autoriser sa transmission au ministère et sa diffusion sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.12 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-221**

Sujet : Comité culturel – Entente de développement culturel

Attendu la demande du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de restructurer le comité culturel;

Attendu la proposition de rôles, mandats et composition déposée au conseil de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les rôles, mandats et composition du comité culturel et autoriser de lancer le processus d'appel de candidatures et de nomination.

Point n° 7.13 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-222**

Sujet : Comité de suivi – Entente de développement culturel

Attendu l'entente de développement culturel 2024-2027 du ministère de la Culture et des Communications qui inclut la mise en place d'un comité de suivi formé d'une personne pour représenter l'organisme bénéficiaire, soit la MRC du Domaine-du-Roy et d'une personne pour représenter le ministère;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M<sup>me</sup> Jacynthe Brassard, directrice au développement des milieux, à titre de représentante de la MRC du Domaine-du-Roy (bénéficiaire) au comité de suivi, et ce, en collaboration avec la personne désignée par le ministère de la Culture et des Communications ainsi que de la ressource de la MRC qui sera responsable de la mise en œuvre de l'entente.

Point n° 7.14 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-223**

Sujet : Approbation des états financiers 2024 – Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu que conformément à la convention d'emphytéose intervenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, la MRC du Domaine-du-Roy doit annuellement approuver les états financiers de la corporation;

Attendu que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été déposés et présentés aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le mardi 10 juin 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Point n° 7.15 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-224**

Sujet : Contribution financière – BioChar Boréal

Attendu le projet de BioChar Boréal visant le développement de la filière du biochar et des bioproduits;

Attendu qu'un plan d'affaires est présentement en rédaction pour la suite du projet de biochars et qu'un plan de validation des capacités de production est nécessaire afin de préciser les chiffres prévisionnels du plan d'affaires;

Attendu que l'organisme souhaite également obtenir le soutien financier de chacun des partenaires pour la poursuite de ses activités, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025;

Attendu que des aides financières ont été confirmées et que d'autres sont en attente de confirmation;

Attendu que le financement de ces activités nécessite une mise de fonds maximale de 105 000 \$ de chacun des partenaires, soit la MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

Attendu que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a confirmé sa contribution au projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière maximale de 105 000 \$ à BioChar Boréal pour soutenir la validation du plan d'affaires et la poursuite des activités jusqu'au 31 décembre 2025.

Que la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy provienne du budget du projet « Signature innovation ».

Point n° 7.16 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-225**

Sujet : Déploiement de la planification stratégique – 2025-2026

Attendu la planification stratégique territoriale de la MRC du Domaine-du-Roy adoptée le 11 avril 2023 par la résolution n° 2023-141 et portant sur les quatre piliers suivants :

- La carboresponsabilité;
- La pérennité des milieux locaux;
- Une communauté d'accueil inclusive;
- La richesse sociale et économique de la communauté;

Attendu le bilan déposé au conseil de la MRC concernant le plan d'action du déploiement de cette planification stratégique pour les années 2023 et 2024;

Attendu la proposition de déploiement de la planification stratégique pour les années 2025 et 2026, qui comprend 34 actions sur 13 axes d'intervention afin de répondre aux quatre défis principaux, soit environnemental, économique, dynamisme du milieu de vie et occupation du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la proposition de déploiement de la planification stratégique pour les années 2025 et 2026 ci-dessus résumé.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-226**

Sujet : Acquisition du logiciel SAMi

Attendu la proposition d'acquisition de la Plateforme SAMi, développée par la firme Maxxum, afin de permettre la consultation des données d'auscultation de chaussées et de ponceaux dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales, ainsi que dans le cadre de la gestion des actifs en eau;

Attendu que cette acquisition au coût de 8 950 \$ plus taxes serait effectuée de manière commune entre la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales en utilisant le surplus accumulé du Service d'ingénierie de la MRC;

Attendu la confirmation de la majorité des municipalités pour l'utilisation du surplus à cet effet, conformément à l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Maxxum pour l'implantation du logiciel SAMi dans les neuf municipalités situées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, d'une somme de 8 950,00 \$, plus taxes;

Que la dépense soit financée par le surplus accumulé du Service d'ingénierie.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-227**

Sujet : Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4/Mise en commun pour la gestion intégrée des documents

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les municipalités de Chambord, de La Doré, de Lac-Bouchette, de Roberval, de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, de Saint-Félicien, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Prime et de Sainte-Hedwidge désirent présenter un projet de mise en place ou bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy s'engage à participer au projet de mise à niveau des services communs d'archives et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

Et que le préfet et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-228**

Sujet : Démarche de mise en place d'un centre de services partagés en coopération

Attendu que, en réponse aux demandes de soutien administratif de plusieurs municipalités du territoire, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place un projet pilote de centre de services partagés;

Attendu que le comité de travail sur la coopération intermunicipale formé d'élus du conseil de la MRC a récemment fait le bilan intérimaire du projet pilote de centre de services partagés pour constater que :

- Les municipalités desservies sont très satisfaites des services obtenus;
- Les ressources désignées par le projet pilote ne seront disponibles que jusqu'à la fin septembre;
- Les besoins sont nombreux et à long terme;

Attendu ces constats, le comité de travail recommande de mandater la direction de la MRC afin d'élaborer d'ici le début septembre un projet permanent de centre de services partagés, lequel serait intégré à une organisation ou des organisations existantes;

Attendu que les objectifs visés par le centre de services partagés seront le soutien administratif des municipalités, en besoin permanent ou temporaire, ainsi que l'assistance des directions municipales dans les respects légaux et réglementaires;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le mandat à la direction de la MRC du Domaine-du-Roy, en collaboration avec la Table des permanents, pour la préparation d'un projet de mise en place d'un centre de services partagés selon les modalités émises ci-dessus.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-229**

Sujet : Projet de réaménagement de l'immeuble – Secteur du Service du développement

Attendu qu'à la suite du mandat confié à la firme Ardoise, en novembre dernier, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble de la MRC, incluant un espace de travail collaboratif pour le

développement, le conseil a prévu lors de la préparation du budget 2025 d'amorcer le projet cette année;

Attendu que selon l'étude d'avant-projet, qui prévoit deux phases de travaux, le projet s'élève à 1 260 456 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que le financement de la phase 1 du projet, évalué à 850 438 \$, serait assuré par le Fonds régions et ruralité, volet territorial, et ce, selon la résolution n° 2025-083 ainsi que le surplus accumulé et les appropriations;

Attendu que la phase 2 du projet serait lancée en 2026 et que son financement serait confirmé lors de la préparation du budget 2026;

Attendu les enjeux et réflexions actuels sur le besoin d'espaces de travail adéquat pour les employés et l'occupation dynamique des bureaux de la MRC à Roberval et Saint-Félicien;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet de réaménagement de l'immeuble de la MRC dans le secteur du service de développement.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-230**

Sujet : Contribution financière – Projets de restauration des traverses de cours d'eau/Club Autoneige Chibougamau

Attendu qu'au cours de la saison hivernale 2025, le sentier de motoneige Trans-Québec 93 reliant La Doré et Chibougamau a dû être fermé en raison de nombreux avis de fermeture de ponts émis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Attendu qu'afin de rétablir la circulation sur ce sentier interrégional, le club Autoneige de Chibougamau désire effectuer des travaux de reconstruction et de remplacement des infrastructures problématiques sur lesquelles il est désormais interdit de circuler;

Attendu que le projet vise plus particulièrement à reconstruire trois ponts fermés par le ministère et à en remplacer trois autres par des ponceaux;

Attendu la demande de contribution financière du club Autoneige de Chibougamau à la MRC du Domaine-du-Roy, d'une somme de 30 000 \$, sur un projet total estimé à 822 000 \$;

Attendu que différents partenaires publics et privés sont également sollicités par le club Autoneige de Chibougamau, notamment le ministère des Ressources naturelles et des Forêts par son programme de restauration des traverses de cours d'eau;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy aux projets de restauration des traverses de cours d'eau du Club Autoneige de Chibougamau, afin de permettre la réouverture du sentier de motoneige Trans-Québec 93, et ce, pour un montant maximal de 30 000 \$.

Que ce montant soit financé à même les fonds disponibles de la gestion de la villégiature.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-231**

Sujet : Approbation de projets – Politique de retour sur les taxes en territoire non organisé 2025

Attendu la politique de retour sur les taxes en territoire non organisé 2025 de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que les associations et organismes du territoire avaient jusqu'au 6 juin 2025 pour déposer leurs demandes;

Attendu que l'équipe du Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de toutes les demandes reçues qui totalisaient un montant de 464 935 \$ et qu'après analyse, le comité recommande d'accepter des projets pour une somme totalisant 361 316 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver les montants d'aide financière recommandés pour une somme de 361 316 \$ à la suite de l'analyse des différents projets déposés dans le cadre de la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;
- D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement à approuver les demandes à venir jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible pour l'année 2025, incluant la réserve d'urgence ainsi que les sommes reportées des années 2023 et 2024.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-232**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Steeve Gagnon  
Directeur général et  
greffier-trésorier